Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 056-215600826-20261029-2026_070-DE

MAIRIE DE HELLÉAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11
Modalités de vote : Vote à main levée

Le 29 octobre 2026, le Conseil municipal s'est réuni Mairie sous la présidence de Jean-Jacques MALEY, Le Maire, suivant convocation transmise le jeudi 22 octobre 2026 par voie dématérialisée, accompagnée de la note de synthèse. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22 octobre 2026.

En présence de : BRIEND Philippe, GUILLEMAUD Maryvonne, GUZU Dorina, LE BOUQUIN Nolwenn, LE TARNEC Claude, LOC'H Ana-Maria, MALEY Jean-Jacques, NIOBEY Patrick, ROHEL Stéphane, TAHON Emilie, TOUZÉ Elodie

Secrétaire de séance : NIOBEY Patrick

2026-070 - DESIGNATION D'UN REFERENT AGRICOLE

Rapporteur : MALEY Jean-Jacques

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu la demande de la Chambre d'Agriculture de Bretagne, Antenne de Ploërmel, visant à déployer un réseau d'élus référents pour fluidifier les relations, le dialogue et la concertation entre le monde agricole et les collectivités locales ;

Le Maire expose :
La Chambre d'Agriculture de Bretagne, Antenne de Ploërmel, a sollicité notre collectivité afin de désigner un élu référent agricole. Ce rôle aura pour mission de suivre et faciliter les échanges sur les thématques clés du territoire, notamment :

- Sanitaire
- Gestion des espèces animales protégées
- Urbanisme
- Médiation habitant / activité agricole
- Nettoyage des bords de cours d'eau
- Détresse agricole
- etc

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 056-215600826-20261029-2026_070-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
- APPROUVE le principe d'une collaboration renforcée avec la Chambre d'Agriculture sur l'ensemble des thématiques exposées.
- DÉSIGNE Mme TAHON Emilie, en qualité d’élue référente agricole pour la durée du mandat en cours.
- DONNE POUVOIR au Maire pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce réseau d'échanges avec la Chambre d’Agriculture.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le 29 octobre 2026

La présidence de séance,
Jean-Jacques MALEY, Le Maire

Le secrétariat de séance,
Patrick NIOBEY